



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°26/029**

Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Chaussée Pondichéry, Quai du Rhône, au nord du Hangar n°46, sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 6188 et en vue de l'implantation d'une activité de stationnement de châssis et de tracteurs routiers.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société **TRANSPORTS EONNET LE HAVRE (TELH)**, ayant son siège social 1858 Route de l'Estuaire – Bâtiment Darse 4 – 76700 GONFREVILLE L'ORCHER est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société TRANSPORTS EONNET LE HAVRE (TELH) ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 26-027 portant sur la dépendance susvisée le 16 juin 2026.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain revêtu d'une surface de 667 m².

Durée de la convention : 3 ans environ à compter du 1^{er} février 2026.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 26-027 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.